

Arrêté du 24 octobre 1994 fixant la procédure des élections aux commissions médicales des établissements publics de santé

24/10/1994

Cet arrêté a été abrogé par l'arrêté du 3 novembre 2005 fixant la procédure des élections aux commissions médicales des établissements publics de santé.

Consulter également l'arrêté du 3 novembre 2005 fixant la procédure des élections aux commissions médicales des établissements publics de santé